



Credirec finance dernière relance amiable

Par **sylvie**, le **28/09/2009** à **12:05**

Bonjour,

credirec me harcèle par téléphone et par courrier. Il me réclame 16 890 euros pour une dette de 2000 euros en 2000. Il m'a demandé 10 chèques de 200 euros que je n'ai pas pu fournir et là j'ai une lettre de dernière relance à l'amiable. La dette était contractée chez Cofidis. Que peut faire credirec contre moi ? Il m'a menacé de bloquer mon compte bancaire ou de prendre 40 % de mon salaire et bien sûr de me mettre interdit bancaire. Que dois-je faire ? Merci de me répondre

Par **Max**, le **29/09/2009** à **18:18**

Demander 10 chèques est anormal, et si vous cédez naïvement, rien ne les empêcherait de les créditer sur le champ.

CREDIREC ne peut rien contre vous... ça ne les empêche aucunement d'essayer de vous rouler.

Dîtes leur donc de vous envoyer un titre de Jugement Exécutoire (ça les agace prodigieusement car ils n'en n'ont pas, sinon ils ne perdraient pas de temps à essayer 9 ans trop tard de vous bluffer)... ou d'aller se faire voir, ou les deux en même temps ;)

Ce ne sont pas des sentimentaux.

Ils n'ont aucun pouvoir, on ne bloque pas "*comme ça*" des comptes bancaires, pas plus que l'on ne saisit un salaire au saut du lit.

Si ça vous stresse ces appels, raccrochez leur au nez et oubliez-les, ce genre de choses ne se gèrent JAMAIS au téléphone.

En apprendre plus sur ces coupe-jarets : www.padarnak.com

Par **sylvie**, le **30/09/2009** à **11:00**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu et de m'avoir donner de bons conseils. Je ne me voyais pas pendant 14 ans payer une somme aussi invraisemblable. Je vais pouvoir mieux dormir. Ceux sont des rapaces qui profitent de la crédulité et la naïveté des personnes.

Par **tintin12**, le **18/12/2010** à **19:41**

bonjour sa fait 15 ans que un credit a été contracter par je ne sait qui et voilla quil y a quinze jours j'ai était contacter part cedirec finances puor se credit de 45;000 frans et la avec les frais de dossiers qui s'eleve a 77;000 francs se qui me donne en euroe 11;806 euros a leur rembourser j'ai était contacter par tel et j'ai reçu un courrier de leur part et me menasse de me saisir des mes biens et de me bbloquer mes comptes bancaire allor que je suit au rsa et au premier janvier je passe a la retraite je ne voie^pas comme je vait faire pour payer ces sommes la vue que je ne pretent pas grand choses a la retraite voilla si quelqu un a dejat hu affaire a se credirec pour me donner plus de renseignements sur eux et quel risques que lon encourd mesrci pour vos aides bien cordiallements a tous tintin12

Par **Marion2**, le **18/12/2010** à **20:02**

Pour un crédit à la consommation contracté et non remboursé [fluo]La prescription **EST DE 2 ANS**[fluo].

Des sociétés de recouvrement comme CREDIREC rachètent les impayés et essaient par tous les moyens de récupérer l'argent (ils vont même jusqu'à téléphoner à vos voisins, à votre employeur, à votre famille.....)

San titre exécutoire, ILS NE PEUVENT RIEN FAIRE.

Pour avoir la paix, envoyez leur un recommandé avec AR pour leur demander copie du titre exécutoire, sans autre explication... Bien évidemment, ils ne l'ont pas
Regardez dans ce forum tous les posts concernant ces sociétés de recouvrement.

Cordialement.

Par **Max**, le **18/12/2010** à **20:14**

@Tintin 12 : oui, il faut lire les autres contributions... ;)

www.padarnak.com

Par **tintin12**, le **18/12/2010** à **20:17**

bonsoir j'ai bien reçu votre message merci :par tel je leur et demander et il mon repondu que je devais m adresser ou le jugement a était executer allor se que je ne sait meme pas ou il a était fait et vendredi il on voullu que je leur face un mandat cach pour bolquer l'affaire et choses que je n'ai pas fait car lundi matin je vait voir a la gandarmerie voir si il on le droit car depuis quinzes ans il aurait pu se manifester avant je vous en remerci par avance

Par **Marion2**, le **18/12/2010** à **20:18**

[citation]@Tintin 12 : oui, il faut lire les autres contributions... ;)

[/citation]

C'est-à-dire ???

Tintin12

Vous ne risquez rien, il y a prescription. CREDIREC ne peut rienj vous saisir, tout simplement parce CREDIREC ne peut pas.

Il faut envoyer un courrier recommandé AR (comme je l'ai dit plus haut) à CREDIOREC pour demander le titre exécutoire... Ils ne l'ont pas.

Si vous avez des difficultés à rédiger ce courrier, dites le moi et je vous ferais un modèle de lettre.

Par **tintin12**, le **18/12/2010** à **20:27**

re messages :oui je vous en remerci si vous voller bien me faire une lettre que je puisse leur envoyer cella et tres gentil de vorte part merci beaucoup de m'avoir aider pour celle affaire atent votre reponce bien aimablement de votre cooperations
tintin12

Par **mimi493**, le **18/12/2010** à **20:33**

Vous n'avez rien à leur envoyer, de toute façon, ça ne servirait à rien : ils savent que la dette est forclose.
Ignorez-les

Par **Marion2**, le **18/12/2010 à 21:30**

Il a été constaté que l'envoi d'un courrier recommandé AR réclamant copie du titre exécutoire arrêta immédiatement les relances.

Donc, pour être tranquille

Tintin, je vous envoie un message privé

Par **Max**, le **18/12/2010 à 22:16**

@Marion 2 : je suggérerai de lire les autres sujets se trouvant sur ce site comme d'autres tel que lesarnaques.com, décrivant les innombrables tentatives d'extorsions commises par cette entreprise.

Entendre également des enregistrements audio bien concrets de ces manœuvres sur www.padarnak.com

Ainsi Tintin12 serait rassuré et se sentirait moins seul et désarmé.

Je pense aussi comme Mimi493 que dans ce cas de tentative classique d'intimidation sans fondement juridique, il suffit d'ignorer ce harcèlement... mais si Marion2 prépare un modèle de lettre R/ar bien saignante pour clouer le bec des requins, ça va (peut-être) calmer les ardeurs de ces prédateurs.

@ Tintin12 : vraiment oubliez les gendarmes, oubliez ces courriers et appels et dormez tranquilles. Ils n'ont aucun pouvoir et surtout pas celui de bloquer votre compte en banque. À ma connaissance seul le Trésor Public peut se permettre ça et là vous n'avez affaire qu'à une vulgaire entreprise commerciale sans pouvoir particulier qui cherche à vous abuser en vous affolant.

Que cela ne vous gêne pas les fêtes... et Joyeux Noël !!!

Par **Marion2**, le **18/12/2010 à 22:36**

[citation] Marion 2 : je suggérerai de lire les autres sujets se trouvant sur ce site comme d'autres tel que lesarnaques.com, décrivant les innombrables tentatives d'extorsions commises par cette entreprise.

Entendre également des enregistrements audio bien concrets de ces manœuvres sur www.padarnak.com

[/citation]

Il y a maintenant plusieurs années que l'on s'occupe de ces sociétés de recouvrement, et pas

seulement sur ce forum mais aussi au sein de plusieurs associations.

Et je maintiens que le fait d'envoyer un recommandé AR pour demander copie du titre exécutoire les calme immédiatement.

Ces sociétés vont jusqu'à alerter les voisins, dans les petits villages, ils informent la mairie que M. ou Mme XXX a des dettes. Lorsque les personnes travaillent, les employeurs sont appelés, la famille également.

Il faut donc mettre le plus rapidement possible un terme à cette situation et la meilleure solution trouvée jusqu'à présent a été le recommandé AR.

Par **Max**, le **18/12/2010** à **23:06**

@ Marion2 : Je ne prétendais pas vous donner de conseils, je répondais simplement à votre question. Pour l'essentiel il me semble que partageons le même point de vue... ;)

Par **Marion2**, le **18/12/2010** à **23:10**

D'accord.

Bonne fin de soirée à vous.

Marion

Par **souris3**, le **20/04/2012** à **10:11**

bonjour a tous

j ai actuellement un probleme avec credirec,j ai contracter des prets dans plusieurs boite de credit ,quand j etais en activite,ne pouvant plus les rembourser j ai deposer un dossier de surendettement,qui m a ete accepter,donec je suis bien mon plan pour2 de mes prets la 3eme boite on revendu le pret a credirec,il m on contacter afin avoir mes coordonner,j e leur ai reprodu que tout eteait dans le dossier ,et qu il avait tout pour suivre la procedure du plan ,ca s etait en dec 2008,mais les mois on passer mais il n ont rie prelever,au bout de 6mois il m ont evoyer un courrier me menancant;puis plu rien,et voila qu il me relance par appel,mais c est un serviteur vocal,ou juste des sonnerie!que puis je faire? suis en tort? merci de me repondre

Par **laurent**, le **07/08/2012** à **13:37**

pour moi aussi CREDIREC me demande la somme de 6000€ contracter au près de cofidis en 2004.j'ai divorcé et j'ai été interdit bancaire pendant 5 ans.j'ai refait ma vie avec mes enfants et je n'ai jamais rien reçu (recommandé,lettre du tribunal...)et maintenant au bout de 8 ans ils me harcèlent pour que je rembourse cette somme.je dispose actuellement d'un smic pour 4

personne et je ne sait vraiment pas comment faire pour arrêter se harcèlement qui me pourri la vie et ceux de mon entourage.

Par **souris3**, le **07/08/2012** à **16:53**

bonjour

fait comme moi ,j ai repondu une fois je leur ai dis que passer 2 ans le credit etait caducc,il mon pris de haut,j ai raccrocher

finalement il m accelait pas telephone tout d abord avec le numero qui s affichait,vu que je ne connaissait pas ,je ne repondais pas,mais il me rappelais en inconnu.

finalement tout numero,que je connais pas ou qui est masqué,je ne reponds pas je laisse le repondeur faire son travail.

pour l instant il on cesser!

peux etre que c est qu un repis!mais j ai trouver que cette solution pour avoir la paix!essai mais ne cede pas!

bon courage

Par **nana 452**, le **16/04/2013** à **17:10**

Bonjour , moi aussi je suis harcelée par credirec , pour une dette,datant de 1992 , j'ai reçu une lettre en juillet 2012 et bêtement je leur ai tel pour demander des explications ,(grosse bêtise de ma part car maintenant ils ont mon n° de tel) ils n'ont eu de cesse de me tel, me menaçant ,en me traitant comme une moins que rien ,lorsque je leur ai demandé pourquoi avoir attendu si longtemps pour me relancer ,ils m'ont répondu que j'avais déménagé sans leur donner ma nouvelle adresse !!!! je leur ai précisé que j'avais déménagé en 2004 et qu'avant j'étais toujours à la même adresse ...mais peine perdue ,ils m'ont fait passer pourqq'un de malhonnête j'ai reçu en déc 2012 une lettre d'une étude d'huissiers ,je n'ai pas répondu ,j'ai seulement suivi les conseils d 'UFC que choisir qui m'ont dit de leur écrire une lettre pour demander le titre exécutoire de cette dette ...à ce jour je n'ai rien reçu ...et je ne recevrai rien ,j'en suis certaine !

A l'heure où je vous écris j'ai reçu 20 coups de tel en une semaine en "anonyme " (je ne répond pas) et hier un coup de tel de l'étude des huissiers (étant absente) j'ai vérifié à mon retour !

Je commence a en avoir vraiment assez de leurs pratiques ,je voulais changer mon n° de tel mais je pense que je vais attendre encore un peu et déposer soit une main courante soit une plainte au commissariat ,je sais que France télécom peut me faire une recherche pour connaitre d'où viennent ces appels , je garde précieusement la liste des appels anonymes ,le jour et l'heure !

Ils ne m'impressionnent plus ,mais je ne supporte plus ces appels ...j'ai recontacté UFC que Choisir hier pour leur expliquer ,j'attends une réponse .

Par **amajuris**, le **16/04/2013** à **17:40**

bjr,

vous pouvez porter plainte pour harcèlement téléphonique ou s'il rappelle leur dire que vous allez porter plainte pour harcèlement téléphonique.

en général ça les calme.

les gens qui vous relancent sont payés en fonction de l'argent qu'ils font rentrer donc tous les moyens sont bons (pour eux).

un huissier agissant à titre amiable n'a pas plus de pouvoir que les sociétés de recouvrement c'est à dire qu'ils n'ont aucun pouvoir de contrainte contre vous.

cdt

Par nana 452, le 16/04/2013 à 17:57

bonjour et merci pour votre réponse, aujourd'hui 5 appels ...soit 22 depuis le 9 avril ,je pense effectivement que je vais m'adresser à France Télécom pour avoir confirmation que c'est bien eux qui tel (mais je n'ai aucun doute ,puisque je n'ai rien eu le week end , et vu qu'hier c'est l'étude d'huissiers qui a aussi tel vers 17h30...)et ensuite je dépose plainte contre eux ou bien je leur répond et les menace de porter plaintemais comme on se fait presque injurier ,après ça me stresse ...

Je sais qu'ils ne peuvent plus rien le délai de forclusion étant largement dépassé ,donc pour en finir une bonne fois pour toute ,je pense que le dépôt de plainte est le mieux à faire .

Très bonne soirée à vous et encore merci

Par Tisuisse, le 17/04/2013 à 11:51

Bonjour,

Aux harcelés de chez credirec (et autres officines de recouvrement) lisez ce post-it :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm

vous trouverez de nombreuses informations pour votre défense, informations qui confirment celles qui vous ont été données par nos juristes.

Bonne lecture.

Par nana 452, le 17/04/2013 à 12:38

Bonjour et merci pour votre réponse ,je vais me rendre sur le site .

Bonne journée .

Par nana 452, le 17/04/2013 à 20:51

Bonsoir à toutes les personnes harcelées par Credirec ou autres,demain soir ,jeudi 18 ,

france 2 diffuse dans Envoyé special ; le boom des agences de recouvrements ,leurs pratiques etc ...à ne pas manquer!!!

Par **patrick32**, le **12/07/2013** à **23:27**

voila je suis harcelé par credirec finance pour un crédit que j ai contracte auprès de g e c Bank en 2003 pour un montant de 9500€ et mon épouse est tombe gravement malade en 2005 et décédé en 2006

j ai déposé un dossier de surendettement auprès de la banque de France et qui ma été accepte

de 2007 a ce jour plus de nouvelle en juillet 2013 credirec me réclame la somme de 16011€ et me harcèle par téléphone en me disant qu'il vont transmettre le dossier auprès d un huissier

que dois faire merci de votre aide
cordialement a tous

Par **fabsiap**, le **13/07/2013** à **01:28**

Rien , ou leur demander le titre exécutoire qu'il n'ont pas dans 99.99% des cas ,
En fait les sociétés de crédit revendent leurs créances à ce types de société. Voyez plus haut les réponses.
CDT

Par **amajuris**, le **13/07/2013** à **12:09**

bjr,
en l'absence de titre exécutoire, la société de recouvrement ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous et la dette est prescrite (prescription de 2 ans).
donc ne payez rien, ne reconnaissez pas la dette,
dites leur que la dette est prescrite.
cdt